



Le Rufféen

**CONSEIL MUNICIPAL**

du 10 avril 2025

VIE COMMUNALE**INFOS DIVERSES****2****3****4****Editorial**

L'élaboration du budget communal est toujours une étape importante dans la vie de la municipalité.

En termes de dépenses, il faut tenir compte des frais généraux de fonctionnement, pour les personnels et moyens divers, des travaux qui n'ont pu être réalisés l'année précédente (pour des raisons souvent indépendantes de notre volonté), des études en cours et de leurs suites envisagées, des besoins de la commune, à anticiper sur une ou plusieurs années, et prévoir également... les imprévus.

Pour ce qui concerne les recettes, il s'agit essentiellement des dotations de l'Etat (de plus en plus revues à la baisse) et des différentes aides attribuées par divers organismes, pour autant que les dossiers soient éligibles et/ou que ces mêmes donateurs n'aient pas épuisé leur propre budget de subventions.

C'est donc toujours un exercice d'équilibriste qui finit dans les mains de notre trésorerie, avant que celle-ci valide cette proposition de budget, ou demande de revoir la copie.

Suite à des opérations précédentes qui nous ont été plutôt positives, telles que la vente de terrains sur la zone de Travoisy, ou la création du lotissement du Clos de la Lauve, la commune de Ruffey-lès-Beaune peut s'enorgueillir d'avoir une situation financière saine, qui permet d'envisager des investissements à court et moyen terme.

Cette année 2025 sera donc une année de transition, plutôt axée sur des études avant la mise en oeuvre de travaux plus conséquents tels que le réaménagement de la rue des Oiseaux ou la réfection de l'église Saint-Léger.

Pour autant, des travaux de voirie sont tout de même prévus, avec la création et la réfection de sentiers pédestres à Varennes ou encore la réfection de la voirie du chemin de Borne. Côté bâtiments, outre des remplacements d'huisseries au foyer et dans l'ancienne bibliothèque, c'est surtout le remplacement de la chaudière fioul du foyer qui sera d'actualité.

Celle-ci, en effet, datant de 1987, présente des incidents récurrents pour lesquels les pièces de rechange deviennent rares. Il est donc temps d'envisager son remplacement par une chaudière à granulés qui devrait être bien plus performante.

Si cette année 2025 restera sobre en termes d'investissements, elle nous permettra toutefois de faire des travaux indispensables dans l'attente de projets plus conséquents.

Patrick SCHWIRTZ



COMMÉMORATION DU
8 mai 1945

Le Conseil Municipal vous convie à la commémoration de l'armistice du 8 mai 1945, à partir de 10h30 au monument aux morts de la commune.

La cérémonie se poursuivra au carré militaire du cimetière communal.

Elle sera suivie d'un vin d'honneur au Foyer Rural.

CONSEIL MUNICIPAL

Conseil municipal du 10 avril 2025

Absents excusés : MM. Gérard GREFFE, Sébastien FOL, Mme Magali GODARD

Secrétaire de séance : Mme Aurore CRETIN

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Adopté à l'unanimité.

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PAR LE MAIRE EMPÊCHÉ

Décision de ne pas exercer le droit de préemption urbain concernant les déclarations d'intention d'aliéner les propriétés suivantes :

- rue des Viaux, parcelles cadastrées D545, D546 et D524,
- rue Pierre Joigneaux parcelles cadastrées A 180, A181, A182, A183, dites "Derrière le Château".

VOTE ET CLÔTURE DU BUDGET LOTISSEMENT "LE CLOS DE LA LAUVE" - ANNÉE 2025

Le conseil approuve le budget primitif 2025 pour le lotissement, équilibré, et accepte la clôture au 30 avril 2025 de ce budget annexe "Le Clos de la Lauve".

VOTE DES TAUX DE FISCALITÉ DIRECTE LOCALE - ANNÉE 2025

Le conseil décide de ne pas augmenter les taux d'imposition 2025 et donc de les maintenir à :

- Taxe foncière bâtie : 33,86%
- Taxe foncière non bâtie : 40,28%
- Taxe d'habitation : 11,32%

VOTE DES SUBVENTIONS - ANNÉE 2025

Le conseil décide d'attribuer aux associations de la commune les sommes suivantes :

- Amicale des Pompiers : 300 €
- Association de football : 1 000 €
- Foyer Rural : 2 650 €
- Coopérative scolaire : 1 950 €
- Association des Parents d'élèves Ruffey Vignoles : 250 €
- Association de Saint-Léger : 200 €

VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE - ANNÉE 2025

Le conseil approuve le budget primitif 2025 par chapitre, équilibré comme suit :

FONCTIONNEMENT

Dépenses : 606 829,26 €

Recettes : 1 049 772,26 €

INVESTISSEMENT

Dépenses : 577 697,16 €

Recettes : 577 697,16 €

MISE EN OEUVRE DU R.I.F.S.E.E.P. (Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise - IFSE - et de l'engagement professionnel - CI)

Le conseil municipal décide d'adopter le régime proposé, à compter du 3 mars 2025, applicable à tous les personnels de la commune, fonctionnaires et agents contractuels.

DÉLIBÉRATION RELATIVE À L'INSTAURATION DES HEURES COMPLÉMENTAIRES ET SUPPLÉMENTAIRES

Les heures complémentaires sont celles faites par les agents à temps non complet, jusqu'à hauteur d'un temps complet. Au-delà de la 35ème heure, il s'agit d'heures supplémentaires.

Le conseil décide d'instaurer, pour les personnels communaux, les heures complémentaires, qui seront indemnisées comme prévu, et les heures supplémentaires, qui feront l'objet d'un repos compensateur ou du versement d'une indemnité horaire, à choisir par l'agent bénéficiaire.

PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE - RISQUE SANTÉ

Le conseil décide de retenir la procédure de la convention de participation pour les risques santé de ses agents, pour un effet des garanties au 1er janvier 2026. Il valide le dispositif du CDG 21, et sa participation qui sera confirmée au terme de la sélection de l'offre de l'organisme d'assurance.

APPROBATION DU DEVIS MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LES TRAVAUX DE RESTAURATION DES EXTÉRIEURS DE L'ÉGLISE SAINT-LÉGER

Le conseil approuve le devis de M. Simon BURI, architecte, d'un montant de 7 440 € TTC, afin de réaliser une étude complémentaire dans le cadre des travaux de restauration des extérieurs de l'église.

APPROBATION DU DEVIS ONF DES TRAVAUX À RÉALISER EN 2025 SUR LA COMMUNE ET ACCEPTATION DU PROGRAMME D'ACTIONS

Le conseil acte le programme d'actions 2025 sur la forêt communale et approuve le devis de l'ONF pour un montant de 5 814,61 € TTC.

DEVIS RÉFECTION VOIRIE CHEMIN DE BORNE

Suite à l'avis de la commission voirie, le conseil accepte le devis de la société EUROVIA, d'un montant de 9 493,50 € TTC, pour les travaux de réfection de la voirie du chemin de Borne.

QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS

- Un devis EUROVIA, d'un montant de 4 783,80 € TTC, a été retenu par la commission voirie pour création d'un **ralentisseur, Grande Rue**.

- Suite au contrôle d'un organisme mandaté par le SICECO, un poteau bois, **support d'éclairage public**, rue Pierre Joigneaux, a été classé dangereux. Il sera remplacé, pour un reste à charge de la commune de 752,34 € HT.

- Dans le cadre du remplacement de la **chaudière du Foyer Rural**, le SICECO a proposé d'ajouter le remplacement prévu des huisseries, afin de remonter le seuil de subvention de 30 000 à 35 000 €.

- Les **nouveaux horaires** ont été acceptés par la Poste, le réaménagement de celle-ci étant à l'étude, pour une décision finale de la Préfecture en mai. Il est prévu que le médiateur de justice exerce ensuite ses permanences dans la salle d'attente de la mairie.

- M. Clément précise qu'un **composteur collectif** peut être vu à l'entrée de la CABCS à Beaune.

Date de la prochaine réunion de conseil : **6 mai 2025** (si sujets de délibérations)

VIE COMMUNALE



Après-midi créatif pour les enfants

Dimanche 13 avril, une trentaine d'enfants et de parents ont très consciencieusement préparé une décoration de Pâques, avec des matières naturelles et une imagination débordante. Les compositions, comme toujours très originales, orneront les tables des participants.

Bravo à tous !



Cross de l'école

Reporté pour cause de pluie matinale, c'est finalement le vendredi 18 avril que les élèves du pôle scolaire de Ruffey-Vignoles se sont élancés pour le traditionnel cross de l'école.

Sous un beau soleil, tous ont pleinement participé à cette sympathique épreuve sportive.



Parce que Ruffey compte des sites d'exception qu'on ne connaît pas toujours très bien...

Jeudi 17 avril s'est tenue l'assemblée générale du **CFA-MFR de Grandchamp** au terme de laquelle, les élèves et apprentis de seconde ont pu inaugurer un panneau d'information que vous pourrez découvrir en haut du hameau. En effet, depuis octobre, ce groupe travaille à la protection et à la préservation du sous-bois abritant une petite merveille de la nature : un habitat de *Cyclamen hederifolium* doté d'une biodiversité impressionnante.

La sensibilisation au caractère exceptionnel du site a été leur fer de lance durant huit mois : ils ont d'abord réalisé une exposition photo du parc pendant sa floraison (d'août à novembre) et des sets de table qui parent le réfectoire de l'établissement. Ils ont également réalisé un prospectus dédié au cyclamen, qu'ils ont traduit en anglais.

Ils ont réalisé les pages internet que vous pouvez retrouver sur le site <https://mfr-grandchamp.fr/>, un musée virtuel sur spatio.io avec plus de 80 photos et bien entendu, entre autres, le panneau informatif inauguré ce jeudi.

Cette soirée a marqué la fin du travail de conception en termes de communication pour ce groupe qui s'apprête à décoller pour le Portugal en vue de réaliser deux semaines de stage à l'étranger.



INFOS DIVERSES

Jardins et Santé

Pour la deuxième année consécutive, Anne et Dominique Muratier ouvrent leur jardin au profit de l'association **Jardins et Santé**.

Les bénéfices des entrées sont entièrement reversés à la création de jardins à visée thérapeutique.

Qu'est-ce qu'un jardin thérapeutique ?

C'est un jardin conçu et adapté pour que des personnes souffrant de troubles moteurs, cérébraux, psychiques ou malades du cancer puissent en profiter en toute sécurité et confiance, y compris en pratiquant le jardinage.

Il offre, au fil des saisons, de multiples sollicitations sensorielles qui stimulent leur intérêt, leur curiosité, leur mémoire.

Ouvertures :

Vendredi 6 juin, de 14h à 18h

Samedi 7 juin et dimanche 8 juin, de 10h à 18h

Entrée 5 €, totalement reversée au bénéfice de Jardins et Santé

Le Jardin du Gravin, 4 bis, rue du Moulin

21200 Ruffey-lès-Beaune



Une nouvelle entreprise sur Ruffey

HAUT TOIT CLÉMENT nouvel artisan sur la commune en charpente couverture.

Prêt à intervenir pour réaliser vos projets toitures avec savoir-faire.

Neuf – Rénovation – Entretien. Devis gratuit.

Téléphone : 06 13 91 94 21

Mail : haut.toit.clement@gmail.com

Mairie de Ruffey-lès-Beaune

2, rue du Pont - 21200 RUFFEY-LES-BEAUNE

Tél. 03 80 26 61 96

@ : mairie.ruffeylesbeaune@wanadoo.fr

Site : <http://www.mairie-ruffeylesbeaune.fr>

1er adjoint : 06 38 10 30 41

2ème adjoint : 07 80 38 54 15

3ème adjoint : 06 22 31 14 33

Ouverture du secrétariat au public

Lundi 15h-19h

Mardi, mercredi, jeudi 15h-17h

Vendredi 9h-12h

Agence postale

Lundi fermée

Mardi, jeudi, vendredi, samedi 9h-13h

Mercredi 9h-13h/14h-18h

Téléphone : 03 80 26 00 53

Maison France Services

(de préférence sur rendez-vous)

Lundi : 14h-19h Mardi : 9h-13h

Mercredi : 10h-13h / 14h-18h

Jeudi : 14h-19h Vendredi : 9h-12h

Tél. : 03 80 24 26 63

ruffey-les-beaune@franceservices.gouv.fr

Collecte des déchets :

mercredi matin : bacs jaunes (emballages en plastique et métal, briques alimentaires)

jeudi matin : bacs gris ou bruns (autres ordures ménagères, dans un sac)

Directeur de publication : Gérard GREFFE Rédaction : N. BEROUJON, M. GODARD, A. CRETIN, D. PARRAIN, C. VACHON, P. SCHWIRTZ

Edition et impression : Mairie de Ruffey-Lès-Beaune.